

**Ecole élémentaire « Le Cossignol »
route de Falgarde
31120 Lacroix-Falgarde**

CONSEIL D'ECOLE du 5 Novembre 2019

Présents :

- **Enseignantes :** Mmes Paillous, Bouillon, Morin, Mourareu, Pons, Langevin, Bernard et Leroyer.
- **Parents élus :** Mmes Le Roux, Masméjean, Lirola, Walker et, M. De Araujo
- **Invités :** Mme Durand, responsable de la restauration scolaire et de la garderie.
Mme Galtier, responsable des services techniques et du personnel communal,

Excusés :

- **M. Dragon,** responsable des TAP
- **M. Moreau,** animateur CLAS

Absent :

- **Mairie :** M. Marty

1) Résultats des élections

- Les élections ont eu lieu le 11 octobre 2019
- 44,49 % de participation. Participation stable, voire légèrement plus importante que l'année précédente.
- Cette année, vote par correspondance uniquement.
- Parents élus titulaires: Mmes Le Roux, Fétiveaud, Walker, Lirola et Métais, M. De Araujo
- Suppléants: Mmes Delrue, Ziegler, Caignet, Chaptal, Carayon et Masméjean.

2) Rôle du conseil d'école

Décret n°90-788 article 18 du 6 septembre 1990 relatif aux compétences du Conseil d'école :

« Le Conseil d'école, sur proposition du directeur, vote le règlement intérieur de l'école, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, donne tous avis et présente toutes suggestions concernant l'utilisation des moyens alloués

à l'école, les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire; statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école. Le Conseil d' école adopte le projet d'école; il doit être informé sur les principes de choix des manuels scolaires et sur l'organisation de l'aide spécialisée. »

3) Règlement intérieur

Il sera distribué à toutes les familles après son adoption.

- Modification du règlement intérieur : les livrets seront remis tous les semestres (2 livrets par an) et non plus tous les trimestres (3 livrets par an).
- Il est rappelé que :
 - En cas d'absence d'un élève, il faut prévenir le jour même par téléphone. Possibilité de laisser un message sur le répondeur de l'école. Écrire un mot dans le cahier de liaison au retour de l'enfant. Les certificats médicaux ne sont nécessaires que pour les maladies contagieuses.
 - Médicaments : Aucun médicament n'est autorisé hors PAI. Ne pas donner de médicaments dans le cartable, même de l'homéopathie ou des crèmes. Problèmes rencontrés régulièrement par les enseignantes. Par contre, un adulte peut venir à l'école donner les médicaments sur le temps scolaire.

Les parents d'élève proposent de mettre une affiche devant l'école « Non aux médicaments » pour que cette affiche soit visible par tous (parents + enfants). Mettre un mot dans le cahier de liaison aussi.

- Les téléphones portables : sont interdits à l'école. Certains enfants ont dit aux enseignantes en avoir et ce dès le CE1...

4) Effectifs

- 135 élèves actuellement après un passage à 143 élèves en période 1 (enfants du voyage).

À la rentrée 2020 : 27 enfants de CM2 passent en sixième et 37 enfants arrivent en CP.

145 élèves prévus à la rentrée 2020.

- Cas des enfants hors commune : ces enfants ne comptent pas dans les effectifs. Ils ne comptent donc ni pour une ouverture de classe, ni pour empêcher une fermeture de classe. En élémentaire, il y a une dizaine d'élève hors commune. Les effectifs augmentent à Lacroix-Falgarde. Si on continue à accepter les enfants hors commune, la situation risque d'être compliquée dans les années à venir (augmentation du nombre d'enfants dans les classes sans ouverture de classe). Toute scolarité entamée est poursuivie pour un enfant hors commune. La situation est différente lorsque l'enfant passe de la GS (maternelle) au CP (élémentaire)

puisqu'il s'agit d'un changement d'école. C'est la Mairie qui est décisionnaire pour les enfants hors commune.

Des difficultés sont à prévoir aussi pour la cantine si les effectifs augmentent trop.

5) TAP

- Nicolas excusé. Il répondra par mail aux interrogations des parents d'élèves.
- Harcèlement : Les parents d'élèves évoquent les problèmes de harcèlement sur le temps TAP et sur le temps de la garderie.

Les parents d'élèves demandent s'il ne serait pas possible de mener des actions sur ce sujet au sein de l'école.

Les enseignantes répondent que « Les messages clairs » ont été mis en place sur l'école afin d'apprendre aux élèves à résoudre seuls des petits conflits. Pour les conflits plus importants ou si les élèves n'arrivent pas à résoudre les conflits seuls, les enseignantes interviennent.

- Les enseignantes et les parents d'élèves sont d'accord sur le besoin de sensibiliser les parents et les enfants aux écrans. Certains enfants ne font pas la différence entre le jeu et la réalité... Beaucoup d'enfants jouent à des jeux vidéo qui ne sont pas de leur âge et qui sont violents.

Les parents proposent de relancer le dialogue au sujet du harcèlement et des jeux vidéo.

6) Cantine et garderie

- Garderie : les parents évoquent les problèmes de quota pour la surveillance de la garderie communale. 2 personnes seulement pour la garderie du soir. Il n'existe pas de législation imposant un quota.
- Cantine : les parents demandent s'il serait possible d'étudier le paiement en ligne pour les factures de cantine. Ils demandent aussi où en est le remplacement des barquettes en plastique. Réponse : la décision est prise au niveau du Sivurs qui a relancé pour cette année les barquettes en plastique en attendant de trouver une solution. Le Sicoval réfléchit à une solution. Fin des barquettes prévue pour 2022.

Actions déjà entreprises : le Sivurs ne fournit plus de bouteilles en plastique pour le pique-nique.

7) CLAS

- Personne responsable du CLAS excusée . Nouveau cette année : M Romain Moreau.

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité sous l'égide de la CAF, mis en place par le Sicoval.

Les enfants sont proposés par les enseignants, et les parents décident ensuite. Refus de beaucoup de parents qui ont peur que leur enfant soit stigmatisé. Nombre

de places limité : 12 places, inscription à l'année en général. Mais il faut assez d'enfants inscrits pour que la CAF maintienne le financement.

3 heures hors temps scolaire : 1h30 le lundi et 1h30 le jeudi. Il s'agit d'une aide aux devoirs et d'une aide méthodologique.

Encadrement : Un titulaire payé par le Sicoval et des bénévoles.

Les enseignantes se disent satisfaites de l'intervention du CLAS qu'elles trouvent bénéfiques pour les élèves.

8) Sécurité et travaux

Travaux :

- Chauffage : pas de chauffage depuis la rentrée des vacances de la Toussaint. Des travaux sont en cours.
- Changement de l'éclairage : les néons ont été remplacés par des plaques LED. Meilleur éclairage et consomme moins. À terme, toutes les classes et la cantine seront équipées d'un éclairage LED.
- WC : robinets thermostatiques. Les lave-mains n'ont pas été changés, car le fournisseur n'a pas livré les lave-mains.

La mairie a prévu d'autres travaux : préau...

Sécurité :

- La salle de confinement n'a plus de serrure.
- Le parking des enseignants : des parents se garent sur le parking des enseignants qui n'ont alors pas assez de places. Des parents rentrent très rapidement sur ce parking.
- La cabane et le compteur électrique devant la cantine, à l'extérieur de l'école : des enfants jouent sur le toit de la cabane et jouent avec le compteur. Les enseignantes rappellent que c'est dangereux et qu'elles ont peur d'un accident, mais que les enfants sont alors sous la surveillance de leurs parents.

9) La coopérative scolaire

- Le bilan financier pour l'exercice 2018/2019 a été approuvé par l'OCCE.
- Bilan de la coopérative : 2 294 euros en caisse.

L'argent est utilisé pour les sorties, les spectacles, les classes transplantées, le petit matériel, le goûter de Noël etc.

- 2018/2019 : participation de la mairie : 1250 euros. (2019/2020 : 1400 euros de la mairie). APE 2 000 euros.
La vente des photos et la participation volontaire des parents à la coopérative rapportent aussi des fonds.

Les enseignantes rappellent que les détails des dépenses sont donnés à chaque sortie dans les mots (participation de la mairie pour le bus, participation des parents, participation de la coopérative scolaire).

10)Spectacles et sorties

- CP et CP/CE1 : sortie vendanges au musée de L'Herm ;
 - CM2 : forum des droits de l'enfant à Toulouse ;
 - CP, CP/CE1, CE1/CE2, CE2/CM1 : sorties piscine prévues ;
 - Médiathèque : sorties à la médiathèque pour toutes les classes ;
 - JMF : le 2 décembre pour les CP, les CP/CE1, les CE1/CE2 ;
- Pas de classe de découverte prévue cette année.

Les parents d'élèves demandent s'il était prévu de faire à nouveau intervenir Mme Amandine Marshall, égyptologue. Les enseignantes prennent note de cette demande.

11)Prochains conseils d'école

Le 10 mars et le 9 juin 2020.

Questions envoyées par mail à Monsieur MARTY Jean-Daniel en liaison avec le dernier Conseil d'école

Question : L'année prochaine, il y a un prévisionnel de 147 enfants inscrits à l'école élémentaire. La sixième classe est donc pérennisée. Toutefois, nous souhaiterions aborder avec vous le sujet sur les inscriptions des enfants non domiciliés sur Lacroix Falgarde. En effet, ces enfants ne sont pas comptés par l'inspection académique pour l'ouverture, le maintien ou la fermeture de classe. Le résultat est visible cette année en maternelle avec des classes surchargées (plus de 30 élèves par classe) et une ouverture de classe refusée par l'inspection. Nous souhaiterions que la mairie prenne l'engagement de ne plus accepter de nouvelles dérogations pour des enfants domiciliés hors commune et ce pour ne pas pénaliser nos écoles, nos enseignants, nos équipes éducatives et nos enfants par des classes surchargées ou en double niveau.

Réponse :

Concernant ce point depuis déjà trois ans nous n'acceptons pour les enfants hors commun des dérogations que dans trois cas :

- pour des regroupements de fratrie si des enfants sont déjà à l'école de Lacroix. Cas résultant d'anciennes dérogations accordées
- pour les enfants situés à Portet près de l'entrée de notre commune avec comme condition un accompagnement financier de la commune de Portet
- sur demande insistante de l'inspectrice (cas de certains couples divorcés)

A noter que l'année dernière le nombre de nouvelles dérogations accordées est égal ou inférieure au nombre total d'enfants de Lacroix qui sont partis pour s'inscrire sur d'autres écoles.

Pour l'année prochaine les dérogations seront accordées dans le même esprit et nous nous engageons à ne pas accepter d'enfants sans validation préalable de l'équipe enseignante.

Question : Nous avons évoqué également hier soir, la formation des personnels encadrants, TAP, enseignants et enfants sur la gestion des conflits en milieu scolaire. Les enfants sont de plus en plus durs entre eux. L'accès à certains supports numériques ou jeux vidéos, leur donne une vision erronée de la réalité et nos enfants ne prennent pas conscience que certains de leurs comportements peuvent avoir des répercussions importantes et plus ou moins graves sur la vie de leurs camarades. Il y a bien évidemment le devoir de tout parent d'expliquer, de prévenir sur le harcèlement sous toutes ses formes (du plus petit enfantillage qui répétitif peut être considéré comme une forme d'acharnement par l'enfant qui le subit) mais également de restreindre l'accès à certains contenus vidéos, numériques non adaptés à leur âge. Mais il y a également la formation des personnes qui encadrent ou enseignent à nos enfants sur la gestion des conflits entre élèves. Lors d'une réunion sur le PEDT en mairie, Madame LETHIER nous avait parlé de son expérience dans son collège sur la formation des encadrants (enseignants, personnel encadrant) et d'enfants référents. Serait-il possible de l'envisager sur cette année dans notre école? Madame LETHIER nous a indiqué être prête à participer à une réunion pour mieux expliquer ce programme et les modalités de formation.

Réponse :

Nous avons discuté ce point en réunion d'adjoints il y a 10 jours. Il sera également abordé à la prochaine réunion PEDT en Décembre. Il en ressort deux points :

- je dois voir Mardi prochain Agnès Fasan (responsable du LEC) pour voir avec elle si elle peut nous proposer des contacts d'intervenants sur ces thématiques, ayant elle-même organisé ce type d'intervention sur le LEC si mes souvenirs sont bons. Je demanderai également à Emmanuelle LETHIER d'approfondir sa réflexion et de nous donner les contacts qu'elle avait évoqués
- nous allons inscrire notre personnel n'étant pas sensibilisé à ces problématiques à des formations. Notre DGS (directrice générale des services) est en charge d'organiser ce point.

Question : Compte tenu du nombre d'enfants inscrits en maternelle et en élémentaire, le nombre d'encadrants ne nous semble pas suffisant surtout après 17H30 quand les enfants de l'école maternelle arrivent côté élémentaire. En effet, actuellement, elles ne sont que deux dont l'une est postée au portail de sortie pour checker les départs. Il ne reste qu'une personne pour surveiller les enfants. Elle ne peut pas avoir les yeux partout. Nous sommes conscients que la Mairie n'est pas soumise aux mêmes règles d'encadrements que pour les encadrants périscolaires type CLAE. Il y a un vide législatif sur ce point. Cependant, pour la sécurité des enfants, nous souhaiterions qu'il y ait un renfort humain sur la garderie du soir de 16H45 à 18H00 côté élémentaire. L'association des Parents d'élèves est même prête à porter mains fortes si besoin.

Réponse : Sur ce point nous essayons de renforcer nos équipes jusqu'à 18h. Nous recherchons actuellement des personnes pour recrutement. Je ferai un point sur les profils de recrutement dans la semaine avec la responsable de l'école. Si vous avez de votre côté des personnes intéressées faites nous le savoir car mes dernières infos prises auprès de la responsable de l'école faisaient état de difficultés pour trouver des profils adéquats.

Question : Enfin, à propos du paiement des factures garderie/tap/cantine, serait-il envisageable de pouvoir les payer en ligne ce qui éviterait des envois de chèque avec le risque de perte et une praticité d'usage.

Réponse : Cette possibilité est à l'étude et sera mise en place pour l'année prochaine avec une nouvelle tarification.

Autre point : Concernant une des questions diverses que vous m'aviez fait parvenir au sujet de la substitution des contenants plastiques pour les repas : un prochain comité de pilotage du service restauration qui a lieu la semaine prochaine a pour objet la présentation du projet « Alternatives à l'utilisation des plastiques en restauration collective ». Je vous tiendrai informé des contours de ce projet nous concernant.